



# Intéressement : nous le méritons !

La CFDT a signé l'accord d'intéressement qu'elle a contribué à négocier, parce que les salariés de France Télévisions, qui permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs financiers, méritent d'être associés aux résultats de FTV quand ceux-ci sont positifs.

Pour l'année 2020, marquée par la crise sanitaire, une prime d'intéressement semble exclue. Et alors ? Pour autant, l'accord négocié **pour les trois prochaines années** permet d'espérer le versement d'une prime en cas de retour à une situation normale en 2021 et 2022.

Les organisations syndicales signataires de l'accord d'intéressement – CFDT, SNJ et FO – ont pesé pendant la négociation pour que les critères retenus pour le versement de la prime soient justes et positifs :

- **Maitrise de la masse salariale** : il s'agit de respecter le budget imparti, pas de le diminuer sur le dos des salariés permanents et non permanents de FTV
- **Audiences 4 écrans** : si notre travail est apprécié des téléspectateurs - internautes, nous sommes légitimes pour prétendre à une prime d'intéressement
- **Emissions de gaz à effet de serre (GES)**: chacun, à son niveau, peut contribuer à réduire l'empreinte écologique de FTV.

Des critères qui ne remettent pas en cause **la solidarité entre salariés** permanents et non permanents : maîtriser la masse salariale ne signifie pas réduire l'emploi ou l'activité ; des critères qui correspondent à notre **mission au service des publics sur tous les supports** : l'audience, ce n'est pas incompatible avec la qualité et l'exigence ; des critères qui s'inscrivent dans un **effort collectif de réduction de la consommation d'énergie** : baisser le chauffage, éteindre les lumières, renoncer à imprimer ou photocopier un document, éviter les mails inutiles, tout ceci peut contribuer à réduire nos émissions de GES .

Trois objectifs qui ne sont pas liés entre eux : ne pas en atteindre un, voire deux, ne signifie pas que rien ne sera versé ! Trois objectifs qui sont, pour la CFDT, aussi l'expression d'une action collective des salariés de France Télévisions, associés à la gestion de l'entreprise et des choix qui seront faits, dans une logique d'amélioration collective, qui profiterait à tous.

Une prime, la même pour tous puisqu'elle ne sera pas proportionnelle au salaire. Et qui pourra être déposée dans un plan d'épargne d'entreprise, celui-ci devant maintenant être négocié, ainsi que l'abondement que FTV versera.

**La CFDT, signataire de l'accord d'intéressement, représentera les intérêts des salariés de FTV lors de cette seconde étape.**

**Comptez sur nous !**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Nos Délégués syndicaux centraux**

**Vous souhaitez nous poser des questions ?**

**Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**